

**ATTIJARI VALEURS SICAV**  
**(SICAV EN COURS DE LIQUIDATION)**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**I.Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons audité les états financiers de la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » arrêtés au 31 Décembre 2018, comprenant le Bilan, ainsi que l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** », ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Observation**

La société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. En conséquence, la société n'est plus en situation de respect des ratios réglementaires.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires en matière des conditions d'inscription des valeurs mobilières. À ce titre, la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 22 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC – DFK International**

**Chérif BEN ZINA**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers .Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer , sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit , leur caractéristiques et modalités essentielles , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé . Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **1 .Convention et opérations conclues au cours de l'exercice 2018 :**

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre des articles sus mentionnés ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon les mêmes articles être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

#### **2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018 :**

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires « ATTIJARI BANK » au titre de l'exercice 2018, s'élèvent à 2 878 Dinars TTC.

Le dépositaire ne perçoit plus de rémunération depuis le 01 Octobre 2018.

- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION» qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative.

La rémunération annuelle de la société « ATTIJARI GESTION» est calculée au taux de 1,19% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires de la société « ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2018 s'élèvent à 6 849 Dinars TTC.

Le gestionnaire ne perçoit plus de rémunération depuis le 01 Octobre 2018.

- En outre « ATTIJARI VALEURS SICAV » reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès de « ATTIJARI BANK » à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2018 est prise en compte pour un montant de 12 788 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 22 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC – DFK International**

**Chérif BEN ZINA**

**BILAN**  
arrêté au 31/12/2018  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>195 174</b>	<b>228 348</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		195 174	228 348
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	-
c - Autres Valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>790 603</b>	<b>786 381</b>
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	<b>3-4</b>	790 603	786 381
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>985 776</b>	<b>1 014 729</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	1 211	4 521
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-8</b>	211 096	233 856
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>212 308</b>	<b>238 377</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	764 773	768 641
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>8 696</b>	<b>7 712</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 712	6
b - Sommes distribuables de l'exercice		984	7 706
<b>ACTIF NET</b>		<b>773 469</b>	<b>776 352</b>

**ETAT DE RESULTAT**

**ARRETE AU 31/12/2018**

**(en dinars tunisiens)**

	Notes	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>7 445</b>	<b>25 374</b>
a - Dividendes		7 445	18 942
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	6 432
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-3</b>	<b>12 788</b>	<b>9 429</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>20 233</b>	<b>34 803</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-9</b>	<b>-9 728</b>	<b>-13 432</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>10 505</b>	<b>21 370</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-10</b>	<b>-9 521</b>	<b>-13 665</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>984</b>	<b>7 706</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>984</b>	<b>7 706</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		56 389	-53 589
* +/- values réalisées sur cession des titres		-60 090	-8 323
* Frais de négociation de titres		-167	-2 689
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-2 884</b>	<b>-56 896</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**ARRETE AU 31/12/2018**

**(en dinars tunisiens)**

	01/01/2018 au 31/12/2018	01/01/2017 au 31/12/2017
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net</u></b>		
<b><u>des opérations d'exploitation</u></b>	<b>-2 884</b>	<b>-56 896</b>
a - Résultat d'exploitation	984	7 706
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	56 389	-53 589
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-60 090	-8 323
d - Frais de négociation de titres	-167	-2 689
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-12 852</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	-
<b>b - Rachats</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
- Régularisation des sommes distrib.	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 884</b>	<b>-69 748</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	776 352	846 100
b - En fin de l'exercice	773 469	776 352
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a - En début de l'exercice	6 504	6 504
b - En fin de l'exercice	6 504	6 504
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>118,922</b>	<b>119,365</b>
<b>DIVIDENDES PAR ACTION</b>	<b>-</b>	<b>1,976</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-0,371%</b>	<b>-6,720%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**ARRETES AU 31/12/2018**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **PRESENTATION DE LA SOCIETE**

ATTIJARI VALEURS SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution de catégorie mixtes, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Ministre des Finances, en date du 25 Octobre 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

La gestion d'ATTIJARI VALEURS SICAV est confiée à la société de gestion « Attijari Gestion ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est ATTIJARI BANK.

La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Juin 2017 a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2018 a décidé de renouveler le mandat du liquidateur pour une période d'une année.

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2018, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur du marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

## **2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

## **2- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

## **2- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 195 174 DT contre 228 348 DT au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>195 126</b>	<b>284 690</b>
- Actions et droits rattachés	-	89 564
- Titres OPCVM	195 126	195 126
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>48</b>	<b>-56 342</b>
- Actions et droits rattachés	-	-54 345
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
- Titres OPCVM	48	-1 997
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>195 174</b>	<b>228 348</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après:

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus</u>	<u>+/-</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>Fin</u> <u>exercice</u>	<u>+/-values</u> <u>réalisées</u>
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>284 690</b>	<b>-</b>	<b>-56 342</b>	<b>228 348</b>	
<b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Actions et droits rattachés	-	-	-	-	
Titres OPCVM	-	-	-	-	
<b><u>Cessions &amp; Remboursements de l'exercice</u></b>	<b>-89 564</b>			<b>-89 564</b>	<b>-60 090</b>
Actions et droits rattachés	-89 564			-89 564	-60 090
Titres OPCVM	-			-	-
<b>* <u>Variation des +/- values latentes</u></b>			<b>56 389</b>	<b>56 389</b>	
<b>*<u>Variation des intérêts courus</u></b>		<b>-</b>		<b>-</b>	
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>195 126</b>	<b>-</b>	<b>48</b>	<b>195 174</b>	<b>-60 090</b>

### **3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7445 DT pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018, contre un montant de 25 374 DT pour la même période en 2017, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Revenus des actions	-	10 967
- Revenus des Titres OPCVM	7 445	7 975
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	-	6 432
<b>Total</b>	<b>7 445</b>	<b>25 374</b>

### **3-3 Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 12 788 DT contre 9429 DT pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Intérêts/ compte courant	12 788	9 429
<b>Total</b>	<b>12 788</b>	<b>9 429</b>

### **3-4 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève à 790 603 DT au 31/12/2018 contre 786 381 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Avoir en banque	787 970	784 240
- Sommes à l'encaissement	14	14
- Sommes à régler	-622	-622
- intérêts sur compte courant	3 241	2749
<b>Total</b>	<b>790 603</b>	<b>786 381</b>

### **3-5 Note sur le capital**

<b><u>- Capital au 31/12/2017</u></b>	
- Montant	768 641
- Nombre de titres	6504
- Nombre d'actionnaires	43
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	56 389
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-60 090
- Frais de négociation de titres	-167
<b><u>- Capital au 31/12/2018</u></b>	
- Montant	764 773
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

### **3-6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Sommes distribuables de l'exercice	984	7 706
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7 712	6
<b>Total</b>	<b>8 696</b>	<b>7 712</b>

### **3-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 211 DT contre un solde de 4 521 DT au 31/12/2017, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
-Gestionnaire	- 4*	2 321
-Dépositaire	1 215	2 200
<b>Total</b>	<b>1 211</b>	<b>4 521</b>

\* le solde créditeur du compte gestionnaire provient de l'imputation directe du timbre fiscale sur ce compte. Ce solde a été régularisé le 29-01-2019

### **3-8 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 211 096 DT contre un solde de 233 856 DT au 31/12/2017 détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	1 020	2 434
- Honoraire liquidateur	-	2 977
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 069	8 069
- Dividende à payer exercice 2008	4 824	4 979
- Dividende à payer exercice 2009	5 395	12 832
- Dividende à payer exercice 2010	8 695	8 842
- Dividende à payer exercice 2011	7 144	7 171
- Dividende à payer exercice 2012	6 635	6 635
- Dividende à payer exercice 2013	7 720	7 720
- Dividende à payer exercice 2014	7 701	7 701
- Dividende à payer exercice 2015	5 770	5 770
- CMF à payer*	-32	35
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	5 010	14 737
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	287	1 093
<b>Total</b>	<b>211 096</b>	<b>233 856</b>

\* un montant de 32 dinars a été imputé sur ce compte au lieu du compte « Provision pour frais de l'Assemblée et JP ». Une écriture de reclassement a été faite le 29-01-2019.

### **3-9 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, à 9 728 DT contre 13 432 DT pour la même période en 2017, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Rémunération du gestionnaire*	6 849	9 434
- Rémunération du dépositaire*	2 879	3 998
<b>Total</b>	<b>9 728</b>	<b>13 432</b>

\* sur demande du CMF, aucune rémunération n'a été perçue depuis le 01 Octobre 2018

### **3-10 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 9 521 DT contre 13 665 DT pour la même période en 2017, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire(CAC)	6100	6100
-Honoraire du Liquidateur**	2674	2976*
- Redevance CMF***	576	800
- Services Bancaire et Autres charges	125	146
- Contribution Conjoncturelle	-	3 463
- TCL	46	180
<b>Total</b>	<b>9 521</b>	<b>13 665</b>

\*L'abonnement de la charge du liquidateur a été effectué sur la durée de son mandat (une année) au lieu de l'abonnement total de la charge sur l'exercice 2017.

\*\* sur demande du CMF, les honoraires du liquidateur au titre de son second mandat renouvelée par l'AGE du 12 Octobre 2018 sont supportés par le dépositaire

\*\*\* sur demande du CMF, aucune redevance n'a été acquittée depuis le 01 Octobre 2018

## **4- AUTRES INFORMATIONS**

### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,19% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le Gestionnaire ne perçoit plus de rémunération depuis le 01 Octobre 2018.

La rémunération «d'Attijari Gestion » au 31/12/2018, s'élève à 6 849 DT TTC.

#### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le Dépositaire ne perçoit plus de rémunération depuis le 01 Octobre 2018.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2018, s'élève à 2 878DT TTC.

#### **4 -3 Données par action**

<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Revenus des placements	3,111	5,351	14,766	4,672	5,630
Charges de gestion des placements	-1,496	-2,065	-5,691	-2,446	-2,386
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,615</b>	<b>3,286</b>	<b>9,075</b>	<b>2,226</b>	<b>3,244</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,464	-2,101	-1,976	-0,412	-0,822
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,151</b>	<b>1,185</b>	<b>7,100</b>	<b>1,814</b>	<b>2,422</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	-5,123	0,000	-0,001
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,151</b>	<b>1,185</b>	<b>1,977</b>	<b>1,813</b>	<b>2,421</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8,670	-8,239	-40,665	-10,748	0,017
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-9,239	-1,280	10,163	1,251	7,056
Frais de négociation de titres	-0,026	-0,413	-1,281	-0,158	-2,225
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,595</b>	<b>-9,933</b>	<b>-31,784</b>	<b>-9,654</b>	<b>-6,848</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,443</b>	<b>-8,748</b>	<b>-24,684</b>	<b>-7,840</b>	<b>-9,271</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,595</b>	<b>-9,933</b>	<b>-31,784</b>	<b>-9,654</b>	<b>-6,848</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	23,686	0,000	0,014
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,595</b>	<b>-9,933</b>	<b>-8,097</b>	<b>-9,654</b>	<b>-6,834</b>
Distribution de dividendes	0,000	1,976	1,814	2,421	2,427
<b>Valeur liquidative</b>	<b>118,922</b>	<b>119,365</b>	<b>130,089</b>	<b>138,024</b>	<b>148,286</b>

#### **4-4 Ratios pertinents**

<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Actif net moyen	762 959	799 481	2 203 025	2 989 648	2 914 418
Total charges / actif net moyen	2,52%	3,39%	2,26%	1,96%	2,26%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,28%	1,68%	1,68%	1,68%	1,68%
autres charges / actif net moyen	1,25%	1,71%	0,58%	0,28%	0,58%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,13%	0,96%	2,10%	1,25%	1,71%

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2018**

**Annexe I**

<b>Désignation du Titre</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>% Actif</b>	<b>% K EMIS</b>
<b>Titres OPCVM</b>		<b>195 126,413</b>	<b>195 173,609</b>	<b>19,799%</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 879	195 126,413	195 173,609	19,799%	0,159%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE TITRE</b>		<b>195 126,413</b>	<b>195 173,609</b>	<b>19,799%</b>	